

Vous pouvez encore vous exprimer jusqu'à la mi-février!

# Procédure de consultation sur la nouvelle structure tarifaire

Heidi Zinggeler Fuhrer, Rolf Temperli

Comité de Médecins de famille Suisse, Codirection de la commission Tarifs

La procédure de consultation à propos de la proposition largement discutée d'une nouvelle structure tarifaire est en cours, jusqu'au 14 février. La plupart des chapitres sont en ligne et peuvent être étudiés et commentés par tous. Saisissez absolument cette occasion et examinez à la loupe les propositions!

Début janvier, la FMH a débuté la procédure de consultation à propos de la nouvelle structure tarifaire, qui a été longtemps attendue. Depuis, elle met constamment en ligne les chapitres déjà finalisés dans un navigateur accessible à tous et peut être enrichi de commentaires et de réactions par les membres individuels et les sociétés de discipline médicale. A présent, quasiment tous les chapitres ont été mis en ligne (parfois encore avec des erreurs). La procédure de consultation se terminera déjà le 14 février 2016. Ensuite, il ne sera plus possible de faire entendre sa voix.

## Informations sur le site internet de la FMH

Vous trouverez le navigateur avec les chapitres actuels à télécharger ainsi que des informations actualisées en permanence sur le site internet de la FMH ([http://www.fmh.ch/fr/tarifs\\_ambulatoires/revision\\_structure-tarifaire/procedure\\_consultation.html](http://www.fmh.ch/fr/tarifs_ambulatoires/revision_structure-tarifaire/procedure_consultation.html)). Des informations détaillées sur la procédure de consultation ont été publiées dans le numéro 01/2016 du «Bulletin des médecins suisses» ([www.bullmed.ch](http://www.bullmed.ch)). Nous vous encourageons tous à évaluer les propositions tarifaires.

## Sur quoi pouvez-vous vous prononcer?

La procédure de consultation concerne uniquement la nomenclature: positions individuelles et interprétation de ces positions, minutages (crédit-temps pour la prestation) des prestations à l'acte, attribution des unités fonctionnelles et délimitations qualitatives (Qui peut facturer la prestation?). Les membres de la FMH peuvent donner leur avis uniquement durant cette phase.

C'est seulement dans un second temps que les points tarifaires pour la prestation médicale (PM) et la prestation technique (PT) seront attribués aux différentes positions. La valeur intrinsèque quantitative doit s'élever à 1.0 pour toutes les prestations, ce qui signifie que la minute doit être rémunérée de la même manière, quel que soit le domaine spécialisé du médecin. Les points tari-

fares pour la PT seront uniquement attribués à l'issue de la procédure de consultation et, après le calcul des unités fonctionnelles.

## Calendrier de la FMH

Entre mars et juin 2016, le Comité central de la FMH, l'assemblée des délégués et la Chambre médicale statueront sur le système tarifaire complet, y compris sur l'attribution des points tarifaires. La Chambre médicale décidera de l'organisation éventuelle d'une votation générale. En amont, les membres individuels de la FMH pourront uniquement encore exercer une influence par l'intermédiaire des instances susmentionnées et de leurs membres.

## Votre contribution est essentielle!

Si vous souhaitez encore vous exprimer au sujet de la nouvelle structure tarifaire, vous devez le faire maintenant. Entrez vos commentaires et suggestions directement dans le navigateur de la consultation et informez en parallèle la commission Tarifs de «Médecins de famille Suisse» ([yvan.rielle\[at\]hausarzt-schweiz.ch](mailto:yvan.rielle[at]hausarzt-schweiz.ch)). Vérifiez tout particulièrement si toutes les positions nécessaires sont énumérées et si les interprétations médicales qui s'y rapportent sont compréhensibles et correctes. Essayez d'évaluer les minutages des prestations à l'acte de tous les chapitres. D'après votre expérience, la prestation dure-t-elle plus longtemps ou moins longtemps? D'après votre expérience y a-t-il des délimitations qualitatives pour des positions (uniquement ouvertes à une spécialité précise) relatives à des prestations qu'il vous arrive également d'accomplir?

## Bilan intermédiaire et perspectives

Nous ne pouvons juger certaines positions à cause de leur complexité. Par ailleurs, les répercussions du nouveau tarif ne sont pas prévisibles. Toutefois, l'une des exigences posées par le politique par rapport au nouveau tarif réside dans la revalorisation des médecins de famille et de l'enfance. Nous y travaillons et comptons sur votre soutien actif!

Responsabilité  
rédactionnelle:  
Sandra Hügli, mfe.

Correspondance:  
Sandra Hügli-Jost  
Kommunikationsverant-  
wortliche Hausärzte  
Schweiz, Geschäftsstelle  
Effingerstrasse 2  
CH-3011 Bern  
[sandra.huegli\[at\]  
hausarzt-schweiz.ch](mailto:sandra.huegli[at]hausarzt-schweiz.ch)